

# Près de 7000 bénéficiaires de subsides en plus

Voilà de quoi amortir un peu le choc. Pour faire face à la hausse des primes maladie dans le canton de Neuchâtel, l'Etat élargit le cercle des bénéficiaires de subsides. Celui-ci passera de 18% à 22% de la population.

PAR FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH

Les autorités cantonales feront un effort supplémentaire l'an prochain pour aider des Neuchâteloises et des Neuchâtelois à payer leur assurance maladie obligatoire. Mais cela ne suffira pas forcément à absorber la hausse des primes et du coût de la vie.

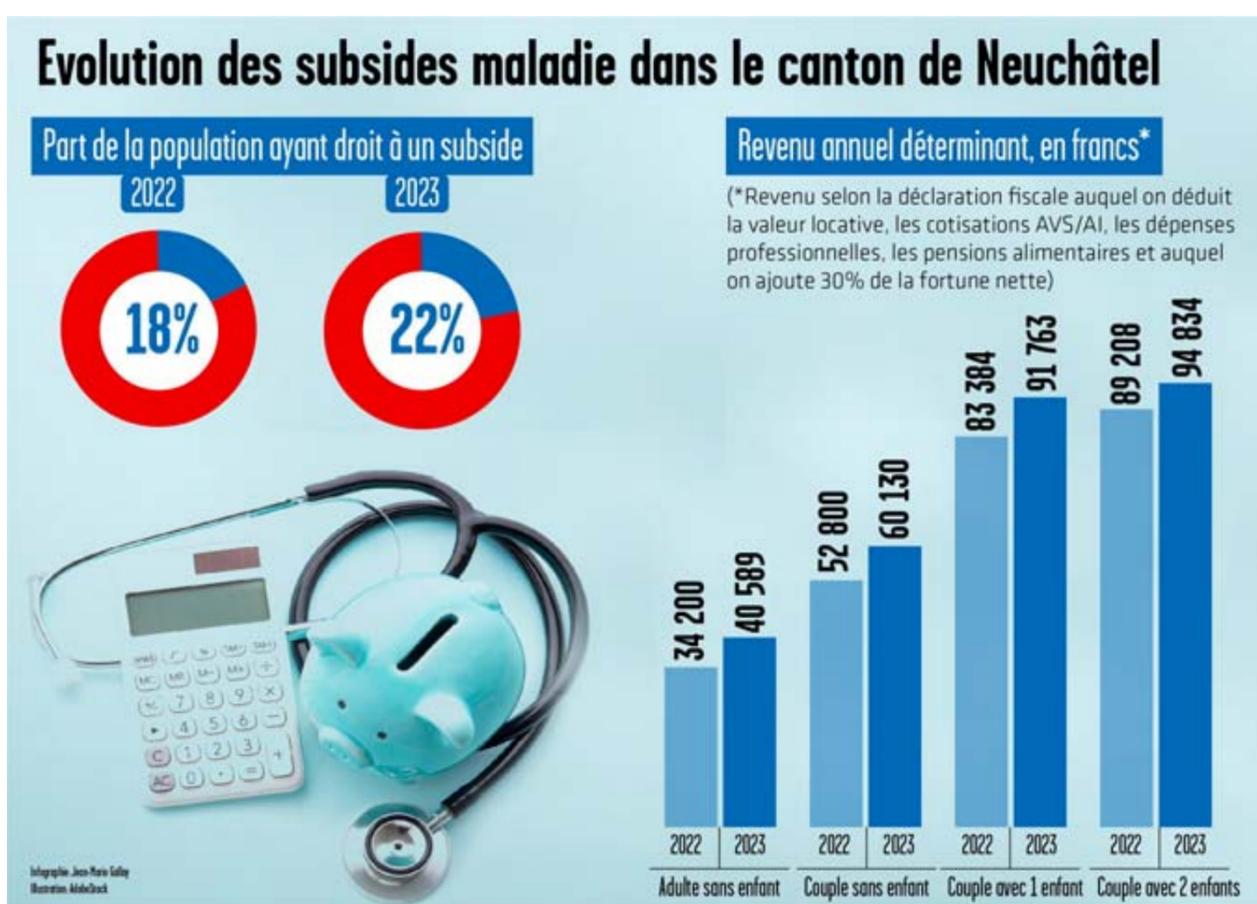
Chaque année à pareille époque, le Conseil d'Etat livre son plan de bataille pour réduire le fardeau des primes maladie qui pèse sur les plus modestes. «Cette année est particulière compte tenu de l'annonce d'une importante hausse des primes et dans un contexte d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat», a observé la conseillère d'Etat Florence Nater, hier en conférence de presse.

Manuel Barbaz, chef de l'Office cantonal de l'assurance maladie, a rappelé que le canton de Neuchâtel connaîtra la quatrième prime moyenne la plus élevée du pays. Il a encouragé les assurés à opter pour une caisse maladie et un modèle d'assurance économiques.

## Corriger la réforme de 2019

Les montants des subsides, soit des aides au paiement des primes, seront augmentés dans la même proportion que la hausse des primes. Cela ne suffira toutefois pas à compenser la hausse lorsque l'aide n'assume pas l'entier de la prime. Les subsides couvrent de 10% à 100% du montant de la prime.

Les autres mesures permettront de revenir en partie sur la réforme du système introduite



en 2019. «Cette réforme a été profitable», a relevé Florence Nater. Il s'agissait de corriger «les effets de seuil qui font qu'une personne qui retrouve un emploi et quitte l'aide sociale peut se retrouver dans une moins bonne situation financière. Mais le taux de bénéficiaires de subsides était passé de 24% à 18%». La présente réforme fera remonter ce taux à

22%. «Nous avons procédé à des correctifs», a expliqué la ministre socialiste de l'emploi et de la cohésion sociale. Il s'agit d'assurés qui, n'arrivant pas à payer leurs primes, se retrouvent aux poursuites. L'Etat prend alors le relais, dans l'attente de se faire rembourser.

## Sommes «importantes»

Les plafonds des revenus don-

nant droit à un subside seront relevés. Cela devrait permettre à 18 500 assurés actifs d'en bénéficier, soit 7000 de plus que cette année. Pour autant que ces personnes en fassent la demande, en renvoyant le coupon-réponse reçu en même temps que leur taxation ou en s'adressant au guichet social. L'élargissement du nombre d'ayants droit est «considéra-

ble» et les sommes en jeu «très importantes», a relevé Manuel Barbaz. Pour un adulte sans enfant, par exemple, la limite de l'accès aux subsides passera de 34 200 à 40 589 francs de revenu annuel. Elle sera de 60 130 francs au lieu de 52 800 pour un couple sans enfant.

En tout, quelque 39 000 personnes auront droit un subside, en prenant en compte aussi celles

qui en touchent d'office, car étant au bénéfice de prestations complémentaires AVS/AI ou de l'aide sociale. La facture devrait s'élever à 145 millions de francs l'année prochaine, contre 134,7 millions en 2022. Il s'agit des montants inscrits au budget. «Avec les mesures présentées, nous arrivons à 142 millions de francs pour 2023», a précisé Florence Nater.

## Pas assez de solidarité confédérale

Sur ce montant, 84 millions de francs seront à charge du Canton (60%) et des communes (40%). Le reste sera financé par la Confédération. Mais la part de cette dernière ne suffira même pas à payer l'entier des subsides dus aux bénéficiaires de prestations complémentaires. La manne fédérale n'en couvrira que le 80%.

«Notre canton est pénalisé par la structure de sa population», a observé la conseillère d'Etat. «Le nombre élevé de bénéficiaires de prestations complémentaires réduit nos possibilités de soutenir les autres personnes. Nous attendons davantage de solidarité confédérale dans le cadre d'un contre-projet à l'initiative populaire socialiste qui demande de plafonner les primes à 10% du revenu.»

D'ici là, le Conseil d'Etat travaille sur d'autres mesures de soutien au pouvoir d'achat par le biais des subsides. Le Grand Conseil l'a d'ailleurs mandaté en ce sens au travers d'une recommandation adoptée à l'unanimité à fin septembre dernier.

PUBLICITÉ

OPENING

MEN NEUCHÂTEL

RUE SAINT-MAURICE 12 | 2000 NEUCHÂTEL

10%

DE RABAIS  
D'OUVERTURE

JUSQU'AU  
30 NOVEMBRE

PKZ

MEN